



Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION.....	4
2.2.	RECETTES.....	5
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA de la région de Bonnetan
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service
 - ☒ Contrôle des installations
 - ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations
 - ☐ Réhabilitation des installations
 - ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beychac-et-Caillau, Bonnetan, Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Croignon, Créon, Cursan, Fargues-Saint-Hilaire, Haux, Le Pout, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Pompignac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Salleboeuf, Tresses
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 05/03/2024 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 12404 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 44055.

Le nombre d'installation est de 4073 contre 4102 en 2023.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 28.16 % au 31/12/2024. (23.56 % au 31/12/2023).

1.4. **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **100** (100 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	0	0
Tarif du contrôle des installations existantes en €	150	150
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	150	150

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2023 fixant la redevance relative aux travaux neufs.
- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant la facturation des contrôles ANC.
- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2024 fixant la facturation dans le cadre d'une vente immobilière.

2.2. Recettes

	2021	2022	2023	2024
Facturation du service obligatoire en €	126 287	122 785	104 906	110 414
Autre en € : subventions AEAG	0	0	0	0

NOTE : la réalisation des contrôles de Carignan et de Haux sont facturés à la suite du contrôle.

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 est de 0 €. Le SPANC ne réalise pas de travaux.

3. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 708	1 792	2102	2360	2109
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 785	3 769	3 917	4102	4073
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (*)	642	1 307	1 488	1441	1537
Taux de conformité en %	62,1	82,2	91.7	92.7	89.5

Commentaire :

* Concernant le nombre des autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement : il représente la saisie des installations jugées conformes avec « défaut d'entretien ou usure d'un élément » depuis l'acquisition du nouveau logiciel.

GRILLE D'EVALUATION UTILISEE :

CONCLUSION APRES VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU VU DE L'ARRETE DU 27 AVRIL 2012	
Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	Installation située hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux
☐ Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais
☐ Défaut de sécurité sanitaire ☐ Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) ☐ Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
☐ Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
☐ Installation significativement sous-dimensionnée	
☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation
☐ Installation ne présentant pas de défaut	

Bilan des contrôles avec cette grille d'évaluation :

	Année 2023	Année 2024
Installation adaptée	2360	2109
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	275	407
Installation non conforme (Art.4-cas c) *	1441	1537
Absence d'installation	26	20
TOTAL	4102	4073

* Critère considéré comme Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement mais dans la grille utilisée qui sont représentées comme incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs, mais sans obligation de travaux sous 4 ans (1 an en cas de vente de la maison uniquement).

Répartition des contrôles d'Assainissement Non Collectif par commune sur l'année 2024 :

Année 2024	DIAGNOSTICS	DOSSIERS CONCEPTION	CHANTIERS
BEYCHAC-ET-CAILLEAU	66	10	6
BONNETAN	20	12	15
CAMARSAC	21	3	5
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	141	10	12
CREON	6	3	1
CROIGNON	3	0	0
CURSAN	1	2	0
FARGUES-SAINT-HILAIRE	16	3	1
HAUX	20	7	7
LE POUT	9	1	1
LIGNAN-DE-BORDEAUX	6	2	6
LOUPES	5	2	2
POMPIGNAC	23	4	5
SADIRAC	64	15	14
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	15	4	4
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	103	9	9
SALLEBOEUF	136	4	2
TRESSES	71	4	3
TOTAL	726	95	93